

Dernière mise à jour: 08/04/2025

Date d'édition: 08/12/2025

## PLAN GRANDS LACS

### RÉFÉRENT

Perez diss Anne

Année du programme: 2025



Suite à la page suivante...

## Objectifs généraux

La Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges abrite les trois seuls lacs naturels de montagne du Massif des Vosges : les lacs de Gérardmer, Longemer et Retournemer. Différentes études et expertises ont démontré leur importance patrimoniale, économique et sociale, par la ressource qu'ils constituent, les continuités écologiques qu'ils représentent, le cadre de vie qu'ils offrent et leur attractivité touristique.

Cependant, ces diagnostics ont révélé la dégradation de l'état de conservation environnemental et du fonctionnement écologique de ces milieux, notamment par les différentes pressions auxquels ils sont soumis (activité humaine, climat, gestion de l'eau, pollution, tourisme, pêche...). Cela nécessite la mise en œuvre d'actions concertées entre l'ensemble des acteurs du territoire. Pour répondre à ces enjeux et contribuer à la pérennité de ce patrimoine, le projet de territoire Grands Lacs du massif des Vosges initié en 2018 a élaboré un Plan d'actions global pour les Communes sur l'ensemble des bassins versants des trois lacs et plus largement sur la protection des zones humides de l'ensemble du territoire de la collectivité.

Dans le cadre de ce plan d'actions, le Conservatoire s'est proposé d'animer ce projet de territoire, puis d'accompagner en 2022 les communes de Gérardmer et de Xonrupt-Longemer dans l'animation de ce projet pour appréhender l'ensemble actions à mener et mettre en œuvre les actions prioritaires. En 2023, la collectivités nouvellement créée Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV), s'est portée animatrice du Plan Grands Lacs à partir de 2022. La signature d'un contrat de territoire Eau et Climat, intégrant les action du Plan Grands Lacs est en cours entre le CCGHV et l'AERM.

En 2025 (et à horizon 2026), le Conservatoire mettra en œuvre les actions opérationnelles identifiées dans la Plan d'actions et intégrée dans le **contrat de territoire Eau et Climat** sur les volets de l'adaptation au changement climatique et la ressource et qualité de l'eau ainsi qu'un accompagnement technique et scientifique de la CCGHV pour la suite du projet.

**Actions spécifiques (en étroite collaboration avec la CCGHV et les communes) dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat :**

- **Stratégie de préservation des milieux à « haut service environnemental »** (Thématique : soigner les habitats / objectif : Préserver les habitats) ; Cette préservation des milieux, à mettre en place avec les Communes, va conduire en la protection forte des lacs, des littoraux mais également des zones humides dans le bassin versant des lacs.
- **Suivi scientifique multidisciplinaire des lacs** via le suivi de la température, de l'oxygénation des eaux, des herbiers aquatiques (thématiques transversales dans les fiches actions), que le Conservatoire a mis en place et qu'il est nécessaire de poursuivre
- **Opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes**, par la cartographie des espèces floristiques, la synthèse de fiches action et la mise en œuvre d'opérations de lutte dans les zones les plus sensibles des bassins versants / prioritaires (Thématique : soigner les habitats / objectif : Préserver les berges)

Et de proposer un accompagnement de la CCGHV par le Conservatoire dans l'animation et la maîtrise d'œuvre du Plan Grands Lacs pour la mise en œuvre des actions fléchées du planning d'actions en 2025.

## Objectifs chiffrés

<p>Nombre de jours programmés : 45 jours à l'élaboration de la Stratégie de préservation des milieux à « haut service environnemental », et l'accompagnement de la CCGHV à la maîtrise d'ouvrage du Plan Grands Lacs // 27 jours au suivi scientifique des lacs // 10 jours aux opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes</p>

### Informations

Référent :

Perez diss Anne

Dernière mise à jour :

08/04/2025

### Axes du Plan Stratégique Décennal

Accompagner  
Objectif Opération n°1  
Susciter/Accompagner les projets de protection de la Biodiversité

Synthèse financière

| Projet           | Année | Actions | Coût prévisionnel |
|------------------|-------|---------|-------------------|
| Plan Grands Lacs | 2022  | 8       | 44 200,00 €       |
| Total:           |       |         | 44 200,00 €       |

| Financeur                                | Montant     | %                            |
|------------------------------------------|-------------|------------------------------|
| CD88                                     | 16 105,54 € | <div><div></div></div> 36,4% |
| AERM_MT_Animation                        | 10 290,96 € | <div><div></div></div> 23,3% |
| Communauté de Communes des Hautes Vosges | 8 958,59 €  | <div><div></div></div> 20,3% |
| AERM_Etudes                              | 8 844,91 €  | <div><div></div></div> 20,0% |

Livrables

Nombre de chantiers bénévoles  
Objectif: 1,00 chantiers

rapport d'activités  
Objectif: 1,00 document



QR  
Code